

ainsi que des indemnités de route et de séjour à leur accorder, est modifié ainsi qu'il suit :

DÉSIGNATION DES SERVICES	1 <sup>re</sup> CATÉGORIE		2 <sup>e</sup> CATÉGORIE	3 <sup>e</sup> CATÉGORIE	4 <sup>e</sup> CATÉGORIE	5 <sup>e</sup> CATÉGORIE	6 <sup>e</sup> CATÉGORIE
	A	B					
Service hospitalier.....	»	»	»	»	Infirmiers chefs de 1 <sup>re</sup> classe et de 2 <sup>e</sup> classe.	Infirmiers majors de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe.	»
Services spéciaux	»	»	»	Vérificateur des poids et mesures.	»	»	»
Ponts-et-Chaussées.....	»	Ingénieur chef du service dans l'Inde.	»	»	»	»	»
Instruction publique.....	»	»	»	»	Institutrice stagiaire.	Instituteur stagiaire.	»
Service du Trésor.....	»	Trésoriers - pa- cultiers de Dié- go-Suarez et de la Guinée fran- çaise.	Trésoriers parti- culiers à Porto- Novo et à Grand- Bassam.	»	Préposés du Tré- sor au Gabon et au Congo, à Nossi-Bé et aux iles Marquises.	»	»
Contributions di- verses.....	»	Directeur. Inspecteur. Sous-Inspecteur.	Contrôleur. Receveur particu- lier. Commis principal. Receveur princi- pal.	Commis surnu- méraire.	Commis colonial.	»	Porteur de contraintes et chaouch.